

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
**MAIRIE de ROCHESERVIÈRE**

---

**RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL**

(Article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales)

---

LE CONSEIL MUNICIPAL SE RÉUNIRA A LA MAIRIE,

**LE JEUDI 9 AVRIL 2026**

à 20 h 30 à la Mairie

---

**ORDRE du JOUR**

**AFFAIRES GÉNÉRALES**

1. Délégation du Conseil Municipal au Maire de certaines de ses attributions
2. Détermination des indemnités de fonction
3. Prise en charge des frais de déplacement des conseillers municipaux
4. Prise en charge des frais d'aide à la personne pour les conseillers municipaux
5. Constitution des commissions municipales
6. Désignation des représentants au Syndicat E-Collectivités
7. Désignation des représentants au Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de Vendée (SYDEV)
8. Désignation des représentants à Vendée expansion-SPL
9. Désignation des représentants au GIP Géo-Vendée
10. Acquisition de terrains appartenant à M. GANDEMER
11. Cession d'une parcelle (Village de la Grolle) suite à enquête publique : Indivision BROSSARD,
12. Cession d'une parcelle (Village de la Piltière) suite à enquête publique : Epoux ROBIN-BOURASSEAU

**INFORMATIONS DIVERSES**

Décisions du Maire